

▣ **1600 suppressions d'emplois** à la DFIP pour 2018 : c'est la face visible de l'iceberg. Sur les 50000 suppressions annoncées en **5 ans** pour la Fonction Publique d'état, devinez quelle administration va encore charger ? Les enseignants ? La police ? **NON** : Les suppressions d'emplois sont le seul domaine où la DGFIP est toujours prioritaire !!! Pronostic : entre **15 et 20 000** (source : B Parent/Ulysse)

▣ Ce ne sera pas possible ? On ne pourra pas exercer les missions !

* Qu'à cela ne tienne, on va les **supprimer les missions**. CAP2022 , ça va servir à ça ! On recentre sur le cœur des missions, et c'est déjà parti : on peut craindre déjà sur le devenir de la mission topographique, sur la politique mobilière de l'état, sur le recouvrement des produits locaux, sur la gestion des comptes des collectivités locales. Abandon pur et simple ou externalisation ? quant au reste ...

* qu'à cela ne tienne, on va **restructurer** ; A l'horizon 3 ans, l'ensemble des données traitées pourront être numérisées dans des bases nationales interconnectées. Les **regroupements** départementaux, régionaux voire nationaux de certaines missions sont déjà entamés. Le risque de **mobilité forcée** (y compris hors de la DGFIP) se profile nettement (CF ce qui se passe à la douane). Si on met en perspective d'ici 2022 les départs, les suppressions d'emplois, les abandons et privatisations de missions, ce sont au bas mot **4000 agents qui se retrouveront sur le carreau, sans mission et sans résidence ou service de rattachement**. N'espérons pas nous recaser dans les collectivités territoriales qui vont subir 70000 suppressions dans les 5 ans à venir. D'ici à fin 2018, les documents d'orientation stratégique vont pulvériser les structures actuelles.

▣ C'est pas grave, les agents ont des garanties en cas de suppressions

* Qu'à cela ne tienne, le directeur général a bien prévu (GT Mut du 19/10/2017) de **saborder les règles de mutation** qui sont bien trop protectrices pour les agents. Des affectations nationales au département pour tous, des affectations locales **au bon vouloir du directeur**, des blocages sur les délais de mutation (2ans pour les titulaires, 3 ans pour les sorties d'écoles). Du coup, **plus de garanties** fines en cas de suppression d'emploi et en cas de surnombre dans un département, on pourra appliquer la loi mobilité. Ou comment un inspecteur des impôts de Perpignan devient élagueur à l'ONF dans les forêts vosgiennes ...

Rajoutons à tout ça le **gel des salaires, la fin des avancements accélérés via l'évaluation, le report des points PPCR en 2018 , la hausse de la CSG, la mise en place du RIFSEEP (rémunération au mérite), le retour du jour de carence, des possibilités de promotions réduites à peau de chagrin , des freins et des obstacles multipliés pour passer les concours et accéder aux tableaux d'avancement (réintroduction du mérite), la réforme des scolarités initiales et les modes d'affectation en sortie d'école, des restrictions des budgets de fonctionnement des directions, une détérioration au quotidien des conditions de vie au travail des agents avec burn-out, arrêts de maladie et tentatives de suicide en phase exponentielle**

Il n'y pas d'autres issue :

TOUS EN GREVE ET A PARIS le 23 NOVEMBRE